

# RSA

## Revenu de solidarité active

### Vos droits et vos devoirs

- Si vous ne travaillez pas,  
le RSA vous garantit un revenu minimum
- Si vous travaillez mais gagnez peu d'argent,  
le rsa vous garantit un complément de revenu

Le RSA vous donne un droit à l'accompagnement

Le RSA vous fixe des obligations à respecter.

Pour toute information complémentaire concernant  
l'offre d'insertion, rendez-vous sur [www.somme.fr](http://www.somme.fr)

Conseil départemental de la Somme  
Tel : 03 22 71 80 80  
[www.somme.fr](http://www.somme.fr)



# Mes droits

## Je touche le RSA



## Un référent m'accompagne dans mes démarches :

Mon référent est : \_\_\_\_\_

N° de tél. : \_\_\_\_\_



### 1. Je ne peux pas encore travailler.

Je m'engage dans des démarches qui m'aident à trouver un travail (ex : me soigner, trouver un logement,...)

et je signe un contrat d'insertion :

### Contrat d'Engagement Réciproque



**ou**

### 2. Je peux travailler.

Je recherche un emploi et je signe un contrat d'insertion :

### Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi pour Pôle emploi



**En fonction de mes ressources,  
je peux demander :**

- la Couverture Maladie Universelle CMU Complémentaire auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- le chèque énergie,
- l'aide au logement,
- une aide financière pour faciliter le retour à l'emploi,...

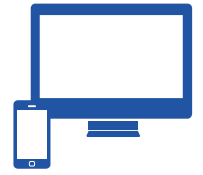
**Pour cela, j'appelle : \_\_\_\_\_**



# Mes obligations

**Tous les 3 mois**, par internet,  
je fais ma **Déclaration Trimestrielle  
de Ressources de RSA**

à la CAF : sur [caf.fr](http://caf.fr) ou à la MSA : sur [msa.fr](http://msa.fr)



**J'informe la CAF ou la MSA des changements dans  
ma situation familiale, professionnelle ou financière  
et aussi des changements pour toute personne qui vit  
sous mon toit :**

mariage, naissance, séparation, hospitalisation, départ  
d'un enfant de la maison, incarcération, déménagement,  
reprise d'un emploi ou d'études, inscription à une formation,  
hébergement d'une personne de ma famille ou ami(e), séjour  
à l'étranger...



**J'informe la CAF ou la MSA de l'argent que je reçois :**

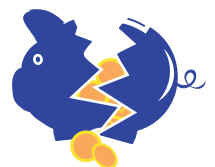
une aide financière familiale ou amicale, argent mis sur  
un compte bancaire et qui rapporte des intérêts, pension  
alimentaire, de reversion, rente accident, allocation adulte  
handicapé, loyers ou toutes autres ressources...

**=> Ces changements peuvent modifier  
le montant du RSA**



**Si je ne fais pas cette démarche,  
je devrai rendre l'argent perçu à tort.**

**Je risque aussi une amende pouvant être  
au minimum de 109 €.**



# Mes devoirs en matière d'insertion

## Je dois m'engager dans un parcours d'insertion

Je signe, avec le référent choisi par le Conseil départemental, un contrat d'insertion : **Contrat d'Engagement Réciproque**



**ou**

un contrat d'insertion : **Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi** pour Pôle emploi

Je respecte les engagements que j'ai signés.



Je réponds aux convocations et rendez-vous fixés par mon référent.

Si je ne peux pas venir, je préviens mon référent.

N° de tél. : \_\_\_\_\_

**Si je suis inscrit à Pôle emploi, je dois faire attention à toujours être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi.**  
[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)



**J'accepte qu'un contrôleur assermenté de la CAF ou de la MSA vienne à mon domicile.**



**Si je ne respecte pas une de ces conditions, le RSA que je touche peut être diminué ou supprimé.**

